

Correspondance PSA de juin et d'octobre

Fiches actions du PSA (octobre 2014)	Fiches actions (juin 2014)
A- L'amélioration et le partage de la connaissance sur la TVB	
Action A1 : Poursuivre l'acquisition de données sur la biodiversité du territoire, tous espaces confondus, et la mutualisation des données entre les producteurs de données	sous-trame arborée A6/A7 Sous-trame aquatique et humide C1/C2 sous-trame herbacée information et sensibilisation
Action A2 : Améliorer les méthodes d'identification et de hiérarchisation des continuités écologiques	information et sensibilisation
Action A3 : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des continuités écologiques (dépendance des cours d'eau et des zones humides aux prélèvements d'eau divers ; sensibilité des espèces)	information et sensibilisation sous-trame aquatique et humide espèces exotiques envahissante (dans son ensemble)
Action A4: Améliorer la prise en compte des changements climatiques à venir dans les orientations et les pratiques de gestion des espaces	information et sensibilisation sous-trame arborée A2 sous-trame littoral C1
B- L'intégration de la TVB aux différentes échelles de planification du territoire	
Action B1 : A toutes les échelles, veiller à la bonne articulation entre le SRCE et les différents documents existants	mode d'emploi du SRCE information et sensibilisation sous-trame littoral A1/C1/C2
Action B2 : Intégrer la TVB à chaque étape d'élaboration d'un document d'urbanisme	mode d'emploi du SRCE information et sensibilisation sous-trame littoral A1/C1/C2
Action B3 : Préserver, protéger, voire remettre en bon état la TVB au travers des différents dispositifs de planification et d'aménagement/valorisation du territoire	mode d'emploi du SRCE sous-trame aquatique et humide A5/B1/B2/B3/C1/C3/C4/D1/D2 Espèces exotiques envahissantes A1/A2/A3 Risque de mortalité A1/A2/A3/B1/B2/B3/C1/C2 Obstacles A1/A2/B1/B2/B3/B4/C1/C2/C3/D1/D2/D3/D4/D5 Sous-trame arborée B1/B2/C1/C2/C3
C- L'amélioration de la perméabilité des obstacles aux continuités écologiques	
Action C1 : Intégrer la TVB aux différentes étapes de réalisation des ouvrages depuis la phase amont jusqu'à leur mise en service	mode d'emploi du SRCE
Action C2 : Améliorer la perméabilité des infrastructures linéaires (terrestres, aériennes, enterrées)	obstacles B1/B2/B3/B4/C1/C2/C3 mortalité A1/A2/A3/B1/B2/B3/C1/C2
Action C3 : Assurer la libre circulation des espèces aquatiques et semi-aquatiques	obstacles A1/A2/A3 sous-trame aquatique et humide A1/A2/A3/A4/A5/B1/B2/B3/B4
Action C4 : Redonner aux milieux aquatiques et humides leur rôle "d'interface" entre Trame verte et Trame bleue	sous-trame aquatique et humide B2/B3/C1/C2/C3/C4/C5/D1/D2/E1/E2/E3/E4/E5/E6
Action C5 : Être vigilant quant aux effets indirects et non désirés de la création de nouvelles continuités	espèces exotiques envahissantes

D- La conciliation entre activités économiques et TVB	
Action D1 : Maîtriser les impacts écologiques des carrières et les transformer en espaces supports de la TVB	
Action D2 : Concilier les activités de production d'énergie renouvelable et la TVB	sous-trame aquatique et humide A4
Action D3 : Garantir des activités de loisirs et de tourisme respectueuses de la TVB	information et sensibilisation Mode d'emploi du SRCE sous-trame littoral A1/A3 obstacles D5
Action D4 : Maintenir et favoriser une sylviculture respectueuse des continuités écologiques et de la biodiversité	Sous-trame arborée A2/A4/A5/A6/B1 Sous-trame herbacée A2/A5
Action D5 : Maintenir et favoriser une agriculture support de TVB	Sous-trame herbacée A1/A5/C2/C4/C5 Sous-trame littoral E1/E2/B1 Sous-trame arborée B2/B4 sous-trame aquatique et humide C5/E2/E4/E5 information et sensibilisation
Action D6 : Limiter l'impact négatif des activités sur les continuités hydrographiques	sous-trame aquatique et humide C2/C3/D1 Obstacles A1/A2/A3 Sous-trame littoral D1/D2/D3/D4/D5
E- Le soutien des acteurs et des territoires dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	
Action E1 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets pour la prise en compte du SRCE dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement opérationnel	
Action E2 : Mettre en place, en faveur des initiatives locales, de nouveaux dispositifs d'aide ou pérenniser ceux existants	
F- Le dispositif de suivi et d'évaluation	
Action F1 : Le dispositif de suivi et d'évaluation	Suivi et évaluation
Action F2 : Mettre en place un dispositif de suivi de la TVB	Suivi et évaluation